



AVIS PUBLIC

CONCERNANT LA DEUXIÈME ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE TRIENNAL RÔLE D'ÉVALUATION DE LA MUNICIPALITÉ D'AUTHIER-NORD

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité d'AUTHIER-NORD, sera, en 2026, en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI-OUEST
11, 5e Avenue Est
La Sarre (Québec) J9Z 1K7

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 09-1997 de la MRC d'Abitibi-Ouest et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

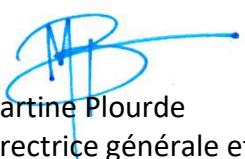
Donné à Authier-Nord ce 18 septembre 2025.


Martine Plourde
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Martine Plourde, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Authier-Nord, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant « La deuxième année d'application du rôle triennal » aux endroits fixés par le conseil.

DONNÉ à Authier-Nord, ce 18 septembre 2025.


Martine Plourde
Directrice générale et greffière-trésorière